

TFP A3P : Titre à Finalité Professionnelle – Agent de Protection Physique des Personnes

L'agent de protection physique des personnes assure la protection seul ou en équipe de personnes ayant besoin de sécurité lors de leurs déplacements professionnels ou privés. Cette formation est réalisable en alternance.

Public concerné :

Toute personne souhaitant se former et exercer dans le métier d'agent de protection physique des personnes et remplissant les prérequis.

Prérequis :

- Le candidat doit être majeur et détenir la nationalité française ou un titre de séjour valide.
- Capacité à lire, écrire et s'exprimer correctement en français (niveau B1).
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Disposer d'un numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (sauf pour les diplômés de l'éducation nationale).
- Détenir le permis de conduire de catégorie B valide.
- Avoir un certificat médical d'aptitude à la fonction et se soumettre à des tests psychotechniques (SUGE, GPSR).
- Faire preuve d'aucune contre-indication de troubles comportementaux.

Objectifs :

- Prendre en compte la sécurité d'une ou plusieurs personnes.
- Savoir conseiller son client en matière de sécurité.
- Être apte à exercer de manière opérationnelle le métier d'agent de protection physique des personnes.

Durée : La formation dure 327 heures + 2 journées d'examen.

Participants : 12 participants maximum par session.

Matériel :

Salle de formation, supports audio visuels, équipement réglementaire, moyens matériels et pédagogiques conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 27 Juin 2017.

Réglementaire :

- Arrêté du 27 Juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Validation de la formation :

- Epreuve théorique en ligne sous forme de QCU et épreuve orale.
- Epreuve pratique de mise en situation devant un jury de professionnels.

Le stagiaire doit obtenir une moyenne générale supérieur ou égale à 13/20 et que la moyenne des épreuve pratique soit supérieure ou égale à 12/20 pour valider le diplôme. Si ce n'est pas le cas le stagiaire se verra décerner une attestation et aura la possibilité de repasser les épreuves des modules manquant pour valider son titre professionnel.

Programme :

Module secourisme :

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Module juridique :

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieur.
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche.

Module gestion des conflits :

- Analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit.
- Être capable de gérer une situation conflictuelle.
- Être capable de gérer son stress.

Module stratégique :

- Connaissance des outils de transmission.
- Transmission des consignes et remontée des informations.

Module risques terroristes :

- Définir et connaître les différentes menaces terroristes.
- Connaître les différents matériels des terroristes.
- Développer ses réflexes face à une menace terroriste.
- Se protéger soi-même et les autres.
- Alerter les forces de l'ordre, faciliter leur intervention et sécuriser la zone.
- Notion de secourisme tactique.

Module professionnel approfondi :

- Anglais technique.
- Cadre légal européen et mondial de la protection des personnes.
- Application du code de procédure pénal.
- Principes généraux de protection physique des personnes.
- Maîtriser les notions de d'observation et de détection.
- Réaliser une mise en sûreté d'un espace intérieur ou extérieur.
- S'initier à la conduite de sécurité d'un véhicule et d'un cortège.
- Connaître l'utilisation de la moto en protection physique des personnes.
- Maîtriser les procédures et techniques d'évacuation d'une autorité.

Module techniques professionnelles :

- Pratique sportive de défense.
- Gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI).
- Technique et matériel de surveillance.
- Sécurité informatique et protection de l'information stratégique.

Module gestion des risques :

- Initiation au risque incendie.
- Comprendre les menaces liées aux différents types de transport.
- Gestion des situations conflictuelles dégradées.
- Connaître le mécanisme du stress et ses répercussions.
- Connaître les risques liés à la malveillance.

Module secourisme tactique d'urgence :

- Comprendre la notion de primo-intervenant.
- Découverte du kit individuel de premiers secours tactiques.
- Remise à niveau et ou apprentissage des prérequis du secourisme tactique.
- Savoir identifier des hémorragies et mettre en place des actions pour les arrêter.
- Savoir identifier une détresse respiratoire et mettre en œuvre les gestes de premiers secours.
- Réduction de fractures, immobilisation de fortune, bandage...
- Défibriation, traitement des brûlures.
- Maîtriser des techniques de défenses lors d'une agression par un tiers.
- Environnement juridique et gestion des conflits (complément du tronc commun).